Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_251_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_251_DELIB-DE

Délibération n°2025-251

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

HABITAT
DISPOSITIF HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT
ADHESION A SILLAGE

Le 10 décembre 2024, Lamballe Terre & Mer a approuvé l'adhésion au dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant *(HTH)* pour l'année 2025 à titre expérimental.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes, qui ont besoin d'un logement temporairement et sur de courtes périodes. Il repose, d'abord, sur la mobilisation d'hébergeurs. Le dispositif s'adresse à tout type de ménage qui dispose d'une ou plusieurs pièces à louer dans son logement afin de mobiliser des chambres à un prix raisonnable pour des jeunes de 15 à 30 ans, étudiants, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle en leur permettant de bénéficier d'une solution de logement au plus près de leur lieu d'emploi, de formation sur des temps réduits et ponctuels.
Sillage vérifie la qualité de l'offre et joue un rôle de mise en relation.

Le bilan étant positif, il est proposé de renouveler l'adhésion à ce dispositif pour toute la durée du nouveau PLH 2026-2031. Le coût est de 6 300 € en 2026. Un bilan annuel sera réalisé afin d'évaluer, chaque année, la pertinence de la poursuite du dispositif.

Vu la délibération n°2024-186 du 10 décembre 2024, approuvant l'adhésion au dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant, pour l'année 2025 à titre expérimental,

Considérant le bilan 2025, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'adhésion à SILLAGE pour la mise en place du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant pour les années du PLH 2026-2031,
- PREND NOTE de la réalisation d'un bilan annuel afin d'évaluer la pertinence de ce dispositif et de vérifier l'opportunité de son maintien,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-